

Formalités d'accès pour un travailleur non technicien



Conditions générales d'accès au site

- avoir plus de 18 ans.
- se conformer aux règles en vigueur sur le site et se soumettre aux contrôles à l'entrée, à la sortie, sur les aires de circulation et les parkings ainsi que dans les locaux.
- Passer le test de non-technicien sans rendez-vous dans les jours qui précèdent votre intervention ou le jour du début de votre intervention entre 7h00 et 16h30 du lundi au jeudi et de 7h à 15h le vendredi. Des informations sur les tests sont disponibles en local ou via le site de VINCOTTE ACADEMY.

Si accès au périmètre technique P2 :

- Avoir **OBLIGATOIREMENT** une habilitation de sécurité. Pour pouvoir accéder à l'ensemble du site, l'habilitation **SECRET** est exigée.

Si nécessaire, faites une demande d'attestation ou habilitation de sécurité via l'officier de sécurité de votre société ou téléphonez au +32 (0) 85.24.79.28. Votre officier de sécurité doit informer l'officier de sécurité ENGIE Electrabel des dates d'introduction et d'acceptation des dossiers par voie officielle.

Particularités si votre employeur n'est pas belge

- Demandez l'attestation Limosa (s'inscrire via www.limosabe.be).
- Veillez à préciser que l'adresse de chantier est ENGIE Electrabel à Tihange.
- Soyez en possession de votre permis de travail (si nécessaire).
- Demandez le formulaire A1 (anciennement E101) via l'organisme de Sécurité sociale de votre pays (sauf si vous êtes en possession d'une carte de sécurité sociale européenne ou si vous êtes domicilié en Belgique).
- Prévoyez tout autre document utile que vous jugez nécessaire à l'obtention de vos accès.

Préparer votre 1^{ère} arrivée :

Tous les formulaires sont disponibles sur le site Internet (voir adresse ci-après) ou sur simple demande au bureau des accès (mail ou téléphone).

1. Complétez le recto du formulaire « Demande d'accès » :
 - nom et coordonnées complète de la société
 - nom du responsable ENGIE Electrabel-CNT (maître d'ouvrage).
 - identité et statut des intervenants
2. Faites compléter le verso par votre responsable ENGIE Electrabel-CNT
 - date couvrant la période d'intervention.
 - validation de la demande d'accès
3. Envoyez le formulaire dûment complété au bureau des accès (PPA) ou à votre correspondant ENGIE Electrabel soit par fax, soit par e-mail sous format « .pdf ».
Si votre entreprise fait appel à un sous-traitant, celui-ci doit aussi compléter ce formulaire.

Les formalités et contrôles sur le site

Avant votre arrivée sur site

- Assurez-vous que vos modalités d'accès sont en ordre. Vous pouvez téléphoner ou envoyer un mail (cf. coordonnées en bas de 1^{ère} page).
- Informez-vous du lieu précis de votre RDV/intervention, du nom, du numéro de téléphone de votre correspondant ENGIE Electrabel et du numéro de commande.

A votre arrivée

Formalités du 1^{er} jour

- Présentez-vous au 1^{er} étage du bâtiment des accès (guichet 3 et 4).
- Présentez votre carte d'identité/passeport.
- Donnez le numéro de plaque d'immatriculation de votre véhicule (pour des raisons de sécurité).
- Présentez tous documents non transmis préalablement si nécessaire.
- Passez le test « Non Technicien ».

Accès au P2 via le BCA

- Présentez-vous au Bâtiment de Contrôle d'Accès (BCA).
- Déposez à la consigne votre GSM et/ou votre ordinateur s'il est équipé d'un moyen de prise de vue actif ou votre appareil photo si vous n'avez pas d'autorisation d'accès pour ce matériel.
- Passez les contrôles RX et DDM.
- Passez le sas biométrique.

Sortie du P2

- Sortez par le sas biométrique.
- Conformez-vous à un éventuel contrôle de votre sac à la demande du garde.
- Récupérez à la consigne votre GSM, votre ordinateur et/ou appareil photo.

Sortie du site

- Si vous êtes amené à revenir à Tihange, gardez votre badge, il sera réactivé lors de votre prochaine mission après un nouveau passage au guichet des accès.
- Si vous n'avez pas d'autre mission prévue, rendez votre badge.

Renseignements utiles

Attestations et habilitations de sécurité

Si votre société est habilitée par l'Autorité Nationale de Sécurité (ANS) et comporte un Officier de sécurité agréé, celui-ci est **légalement** tenu d'effectuer les démarches pour l'obtention de votre attestation (AFCN) et/ou votre habilitation (ANS) de sécurité.

Il en va de même si vous êtes indépendant.

Si votre société n'a pas d'Officier de sécurité, ENGIE Electrabel peut éventuellement introduire une demande d'attestation (AFCN) de sécurité pour votre compte.

Délai de réponse pour l'obtention d'une attestation de sécurité AFCN :

- 21 jours (minimum) si vous êtes belge ou résident en Belgique depuis plus de 5 ans.
- 3 mois si vous n'êtes pas belge ou si vous êtes belge non résident en Belgique.

ATTENTION ! Cette attestation aura une validité maximale de 1 AN et ne pourra pas être renouvelée pendant 3 ANS (donc pas d'accès CNT durant ces 3 années).

De plus amples informations peuvent vous être fournies par notre service CARE NS-PPA au numéro +32 (0)85 24 79 28 durant les heures **OUVRABLES**.

Sites Internet

www.engie-electrabel.be/fr/fournisseurs/conditions/production#tabs-2
www.culturesurete.be (Vinçotte Academy)

Contacts

Informez-vous sur l'obligation de compléter le document « RSSE »

Comité d'équivalence :

Tél : +32 (0) 85/24.35.78

mail : contractormanagementcnt@engie.com

Il est interdit d'entrer sur le site avec :

- un GSM pourvu d'un appareil photo.
- un ordinateur pourvu d'une webcam.
- un appareil photo.

Folder non exhaustif issu de procédures complexes

Réf.: ZNO.10010380334.000.02 – Date : 24/05/2016 – Editeur : BECT Care Protec. Phys. & Accès

Suggestions d'améliorations : pascale.godfrin@engie.com

FORMALITÉS D'ACCÈS

POUR UN TRAVAILLEUR NON TECHNICIEN



Tous les documents doivent être rentrés dûment complétés minimum 28 jours avant votre intervention pour un belge et de 3 mois pour un étranger.

Centrale nucléaire de Tihange

Département Care

Service Sûreté Nucléaire

Protection Physique et Accès

cnt.acces@engie.com

Tél. : +32. (0) 85/24.34.88 ou Fax : +32 (0) 85/24.34.87

